



Synthèse de l'étude pour la constitution d'un réseau documentaire dédié au Patrimoine oral en Rhône-Alpes

A/ INTRODUCTION : On assiste depuis plusieurs années à une multiplication de projets mémoriels dans le domaine musical, artistique, social... La mémoire n'est plus seulement un travail de la société sur elle-même, elle devient l'objet d'interventions sociales ou culturelles encouragées par les pouvoirs publics. Des services d'archives, aux laboratoires d'université ; des musées aux associations menant des projets socioculturels ou de promotion des langues régionales, en passant par les réseaux de musiques et danses traditionnelles qui ont été précurseurs dans le domaine, une multiplicité de documents sonores sont produits et accumulés. Qu'il s'agisse d'enquêtes ethnologiques sur les modes de vie et les savoir-faire, de collectes de chansons traditionnelles auprès de populations d'horizons divers, ou encore d'enregistrements de récits de vie par les habitants d'un territoire urbain ou rural, les fonds ainsi constitués détenus par les structures à vocation culturelle et/ou patrimoniale posent aujourd'hui divers problèmes de conservation et d'archivage, de traitement et de mise à disposition du public et de valorisation. Le CMTRA, investi depuis plus de 20 ans dans cette démarche, et préoccupé par les enjeux liés aux documents de l'oralité en région Rhône-Alpes, a initié avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE) une étude de préfiguration pour la constitution d'un réseau documentaire concerté d'envergure régionale, réunissant des structures détentrices d'archives de l'oralité et d'enregistrements de terrain, et dédié à l'archivage, à la mise à disposition et à la valorisation des sources du patrimoine oral rhônalpin.

D'une durée d'un an, cette étude intitulée « Etude pour la mise en place d'un réseau documentaire dédié au Patrimoine oral en Rhône-Alpes » avait pour objectifs de :

- identifier et inventorier les différentes structures patrimoniales, culturelles, associatives détentrices d'archives sonores et de fonds relevant des patrimoines de l'oralité en Rhône-Alpes
- réaliser un état des lieux de l'existant, des besoins et des ressources des principales structures détentrices d'archives sonores en Rhône-Alpes,
- constituer un réseau de partenaires engagés dans la mise en place d'un service documentaire mutualisé dédié au son inédit,
- organiser des journées d'échange et de réflexion avec ces partenaires,
- faire des propositions techniques et méthodologiques pour la mise en place du service et des outils,
- réunir des éléments permettant le choix d'un mode de structuration et de gouvernance pour le réseau,
- proposer des pistes pour l'élaboration d'un modèle économique pérenne permettant un fonctionnement à long terme de l'activité.

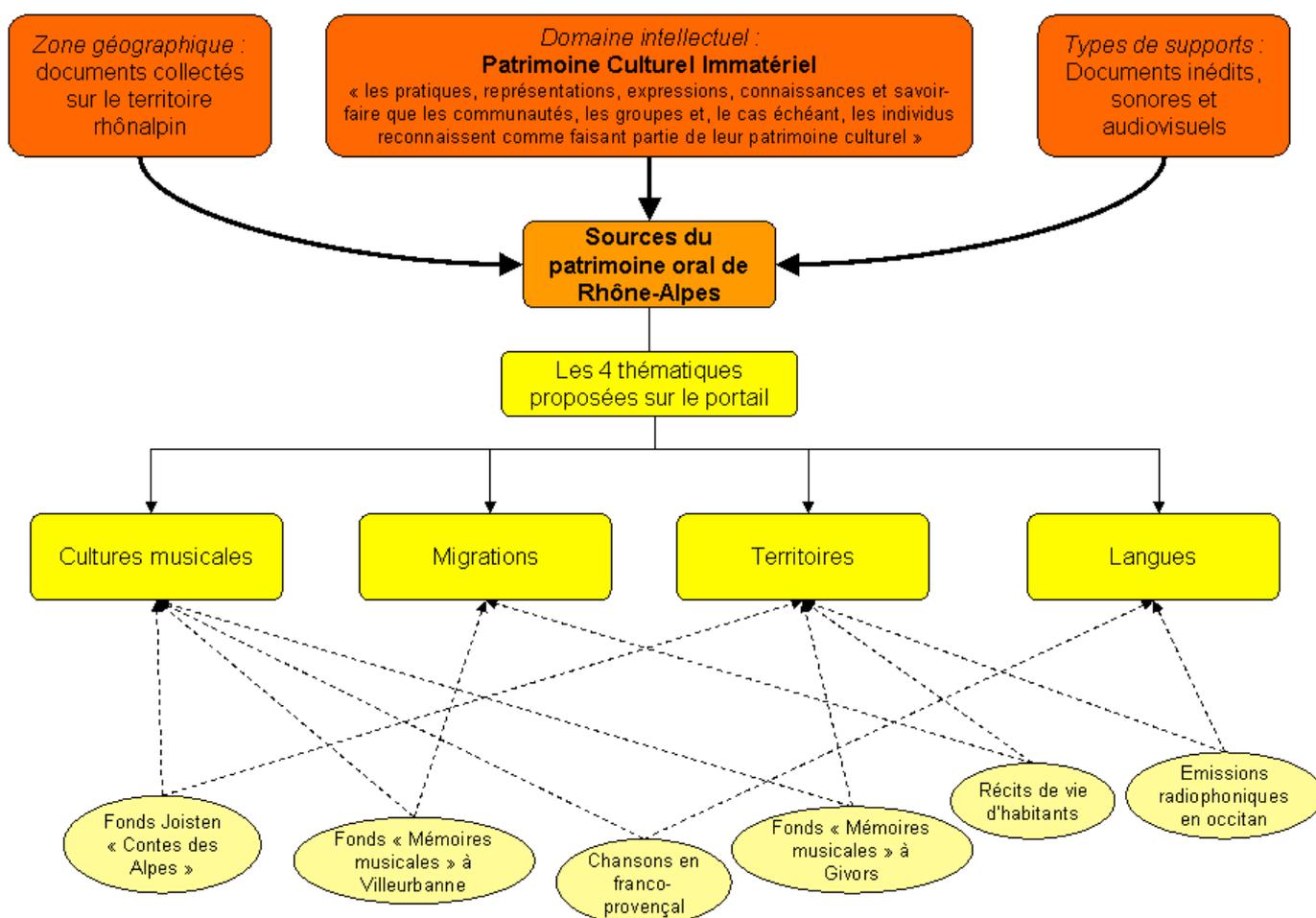
L'enjeu principal de la constitution d'un réseau régional dédié aux documents de l'oralité, est d'initier un processus de travail collaboratif et partagé, visant à démocratiser l'accès aux sources mémorielles, et à impulser une dynamique de développement culturel et territorial fondée sur la valorisation des diversités culturelles.

B/ PERIMETRE DU RESEAU

La notion de **patrimoine oral** permet d'englober l'ensemble des documents auxquels le projet s'intéresse, c'est-à-dire **les documents oraux collectés sur le territoire régional**. Il est à l'heure actuelle particulièrement urgent de travailler sur les fonds de **documents sonores**, très souvent délaissés. Les documents audiovisuels pourront cependant être traités dans un deuxième temps. Les documents édités ayant déjà fait l'objet d'une publication, il est préférable de mettre l'accent sur les **documents inédits**, même s'il peut être envisageable, à terme, de travailler sur des documents édités présentant un intérêt patrimonial. Nous proposons donc de fonder un réseau documentaire dédié, dans un premier temps, aux **archives du patrimoine oral rhônalpin**.

Quatre grands thèmes qui pourraient être valorisés sur le futur portail documentaire commun :

- **cultures musicales** (ethnomusicologie, littérature orale...)
- **migrations** (mémoire du vécu, langues et cultures...)
- **territoires** (mémoire historique, des techniques et des savoir-faire, langues et cultures)
- **langues** (littérature orale, langues et cultures)



C/ OBJECTIFS D'UNE STRUCTURATION DU SECTEUR DES ARCHIVES ORALES

1- Mutualiser les connaissances et les moyens

La création du réseau documentaire doit permettre de :

- **créer une dynamique** autour des questions de conservation, de documentation et de valorisation des sources du patrimoine oral rhônalpin ;
- **redonner une légitimité** à ces documents comme sources d'archives ;
- **bénéficier des retours d'expérience** des structures ayant déjà mené des projets autour des archives sonores ;
- **élaborer des procédures et des outils communs** adaptés aux spécificités du domaine ;
- **faire des économies d'échelle** :
 - en se dotant d'un **dispositif documentaire commun** (base de données, portail internet) permettant le traitement, le repérage et la consultation des fonds ;
 - en mettant en place **des formations** à destination des personnels des structures détentrices de fonds oraux (formation au collectage, formation aux questions de droits d'auteur, formation à la documentation des fonds...) ;
- **mettre en œuvre des projets communs** de valorisation du patrimoine oral régional.

2- Elaborer une chaîne documentaire commune

Il ne peut y avoir de valorisation efficace des documents collectés si ces documents n'ont pas été documentés de façon adaptée. **Il est donc indispensable de se concentrer sur l'aspect documentaire du traitement des fonds** comme préalable au travail de valorisation.

Les différentes étapes de la chaîne documentaire à mettre en place dans ce but sont les suivantes :

- **recensement des fonds d'archives orales** sur les territoires des structures partenaires ;
- **inventaire précis** (nature des supports, état physique, types de contenus, volumétrie...) des fonds repérés ;
- **numérisation des documents** sous deux formats : format d'archivage pour la conservation, et format d'encodage pour la mise en ligne et l'édition ;
- **gestion physique des collections** : attribution d'identifiants et conditionnement des supports ;
- **documentation des fonds** : les fonds sont décrits et indexés dans l'outil propre de la structure qui les détient (ou directement dans l'outil commun si la structure ne dispose pas d'un outil documentaire), puis les descriptions produites sont exportées vers la base de données de l'outil commun ; (guide du son inédit/FAMDT + Grille de catalogage commune aux structures partenaires)
- **recherche des titulaires des droits d'auteur**, dans les cas où aucun contrat de cession de droits n'a été signé lors de la collecte des documents ;
- **mise en ligne des fonds** : certains contenus ou extraits de contenus sont proposés à la consultation sur le portail web commun du réseau, suivant les conditions de diffusion et d'utilisation définies par le contrat de cession de droits.

3- Les publics

Le projet a pour objectifs la mise à disposition des documents de l'oralité, ainsi que la mise en œuvre de moyens permettant la réappropriation des sources orales par le public. Il est donc important de se poser en amont les questions de valorisation et de médiation, et d'identifier les publics ciblés. De façon générale, le dispositif documentaire vise trois types de publics :

- Les chercheurs et le public universitaire
- Les artistes, enseignants et acteurs du secteur socio-culturel
- Le grand public

4- Politique de valorisation

Un des objectifs du projet étant de permettre une mise en valeur plus efficace du travail mené autour du patrimoine oral, le réseau pourra être un espace de concertation pour l'élaboration d'une politique commune de valorisation des fonds d'archives sonores détenus et traités par les structures partenaires.

La mise en place d'un dispositif documentaire, et notamment d'un portail commun, constitue en elle-même un outil de valorisation du travail réalisé. Cependant, de nombreuses actions de valorisation des fonds sonores peuvent être mises en œuvre : Mise en place de bornes d'écoute, Organisation d'événements autour du patrimoine oral, Réalisation de « POM » (petites œuvres multimédias), Création de spectacle vivant, Expositions liant images fixes ou animées et archives sonores, Expositions virtuelles en ligne, Edition d'ouvrages et de disques...

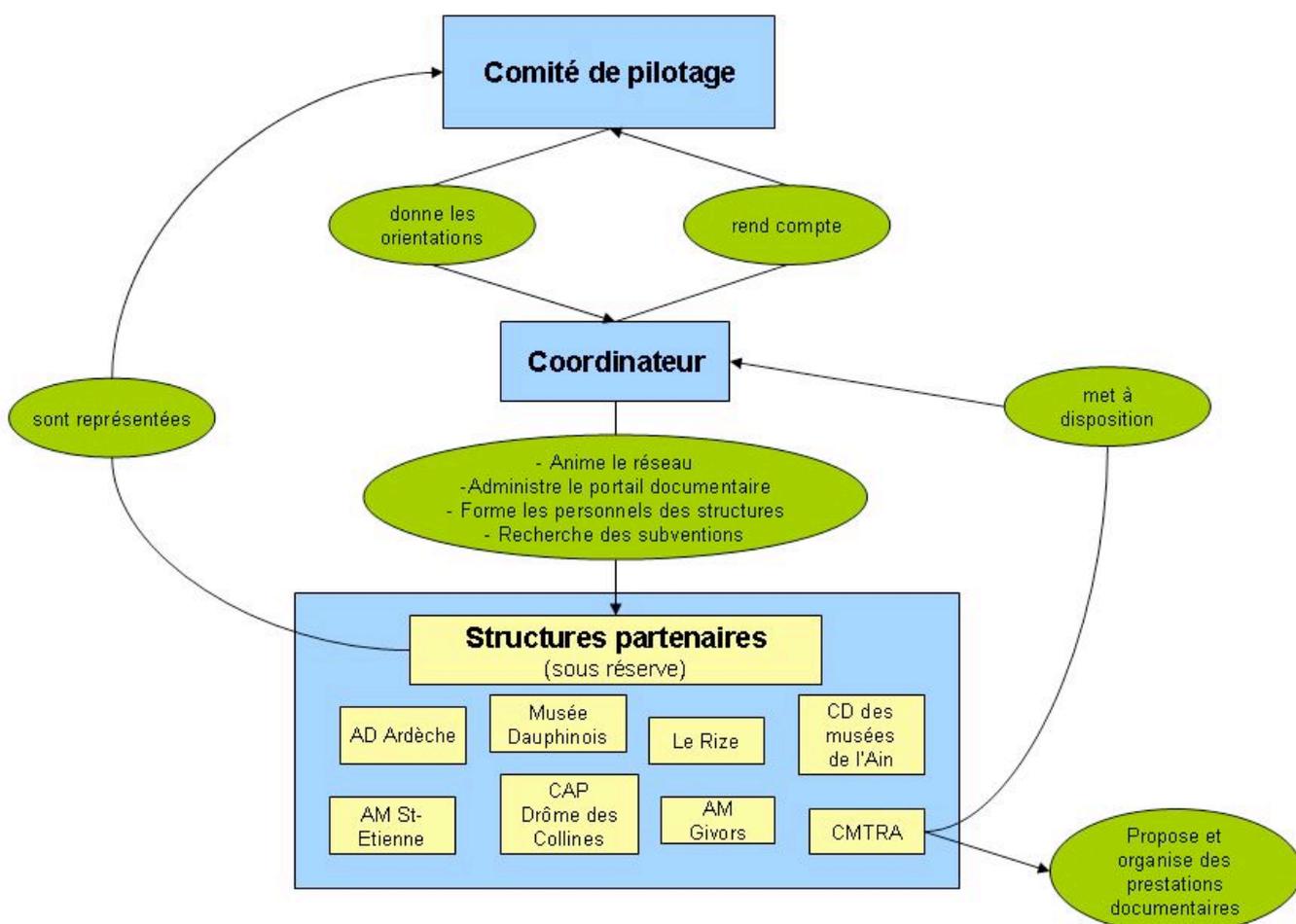
Enfin, dans le cadre de cette politique commune de valorisation, il peut être particulièrement intéressant de nouer des partenariats avec les structures culturelles, pédagogiques et patrimoniales (médiathèques, archives, musées, écoles de musique, radios locales, parcs naturels).

D/ PROPOSITIONS DE STRUCTURATION

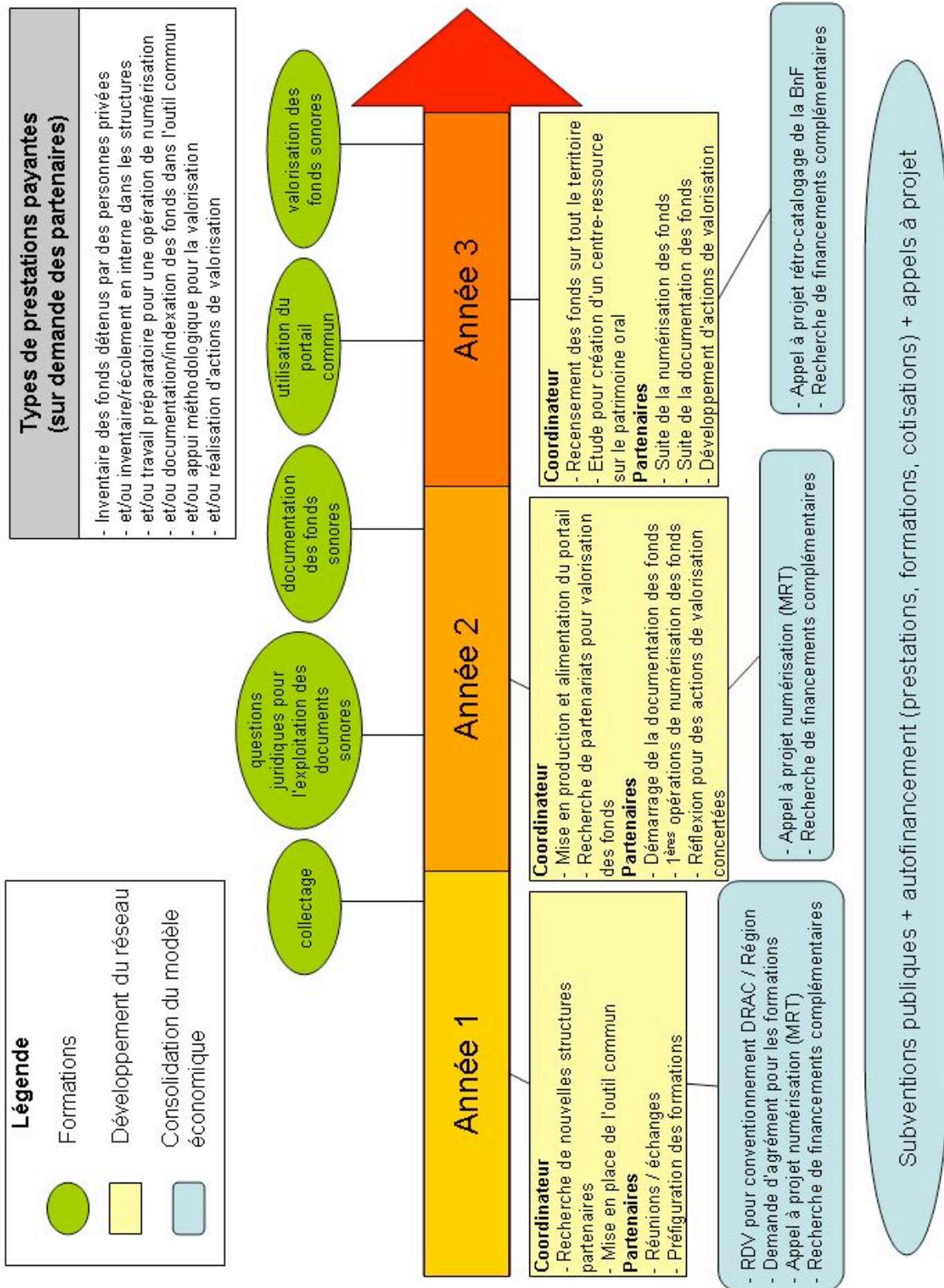
1- Structuration du réseau

Trois solutions de structuration ont été envisagées : un réseau décentralisé, un réseau centralisé, et un réseau semi-centralisé. Après discussion avec les partenaires potentiels du projet, c'est l'hypothèse d'un réseau semi-centralisé qui a été retenue. Par sa vocation régionale, il a été décidé collectivement que le CMTRA assurera le portage du projet. Il pourra être envisagé dans un deuxième temps de créer une nouvelle structure spécifiquement dédiée à la coordination du réseau documentaire.

- **Le comité de pilotage** : se réunit, détermine les actions et projets à venir, établit leur ordre de priorité, et évalue les actions et projets passés.
- **Les structures partenaires** : désignent un représentant habilité à s'exprimer au nom de sa structure, contribuent au réseau par le versement d'une cotisation, participent aux formations souhaitées, développent une politique documentaire autour de leur fonds d'archives sonores et audiovisuelles
- **Le coordinateur du réseau** : effectue le suivi global des projets du réseau, assure une assistance méthodologique aux structures dans le cadre des projets du réseau, anime le réseau et administre le portail documentaire, forme les personnels des structures partenaires, recherche des financements complémentaires



Etapes de mise en œuvre



E/ PRECONISATIONS TECHNIQUES POUR LE DISPOSITIF DOCUMENTAIRE COMMUN

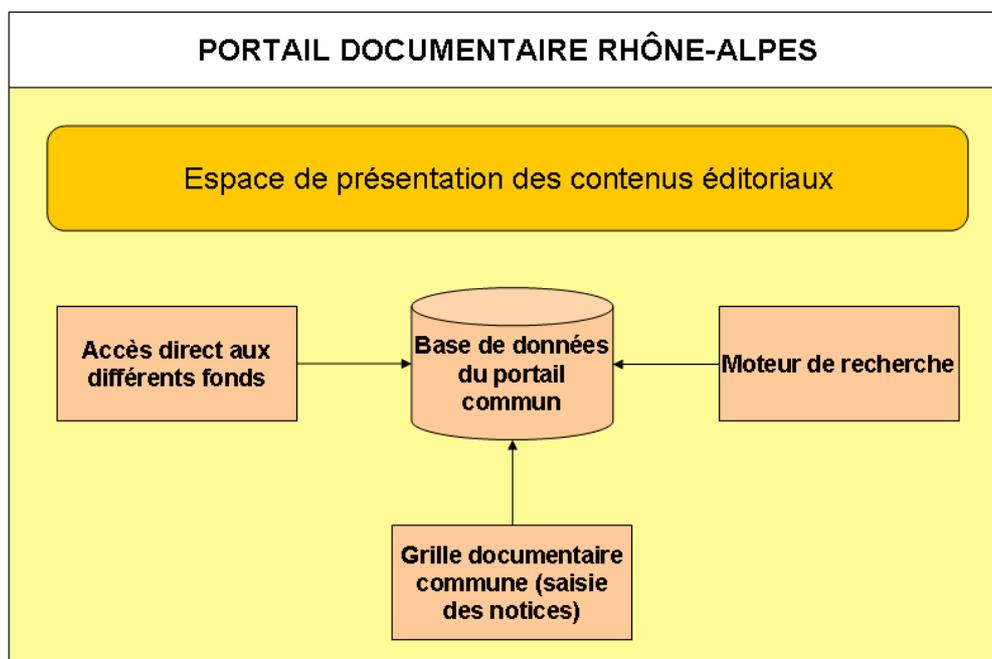
1- Objectifs d'un dispositif documentaire commun

La mise en place d'un outil documentaire partagé doit permettre de répondre à trois types de besoins : le traitement intellectuel des documents, la valorisation des fonds documentaires, et la communication du réseau.

2- Fonctionnalités du dispositif documentaire commun

Ce-dernier serait composé de trois niveaux, de trois « briques » empilées l'une sur l'autre, chacune intégrant les fonctionnalités requises :

- une interface de saisie des fiches d'indexation,
- une base de données couplée à un moteur de recherche,
- un espace de présentation de contenus éditoriaux.



3- Solution technique préconisée

La solution consistant à intégrer un dispositif déjà existant a plusieurs avantages décisifs :

- rapidité de la mise en place de l'outil
- garantie d'une bonne adéquation de l'outil aux spécificités du traitement des documents sonores
- bénéfique du travail d'harmonisation mené par les autres acteurs du dispositif, et retours d'expérience de ces acteurs
- faible coût pour l'installation et la maintenance de l'outil, ainsi que pour la formation à son utilisation
-

Parmi les dispositifs repérés, **la Base interrégionale du patrimoine oral semble la solution la plus avantageuse** (<http://patrimoine-oral.org>), et ce pour plusieurs raisons :

- principe d'un espace propre à chaque région, dont l'administration est confiée à un référent régional, en lien avec l'administrateur global de la base : la gestion des fonds d'une région se fait donc directement au niveau de la région concernée,
- grande liberté éditoriale au niveau de l'espace dédié à une région, et gestion fine des droits d'accès permettant à chaque structure partenaire de gérer directement ses collections,
- adresse directe vers la partie du portail consacrée aux fonds d'une région donnée (de la forme <http://region.patrimoine-oral.org>. Par exemple, pour Rhône-Alpes, l'adresse serait : <http://rhone-alpes.patrimoine-oral.org>),
- Intégration de la dynamique régionale dans un dispositif national : utilisée par plusieurs associations membres de la FAMDT, ce qui permet des échanges et des retours d'expérience avec d'autres structures extrarégionales spécialisées sur la thématique du patrimoine oral.
- Possibilité d'interopérabilité des bases de données (protocole d'échange de données OAI-PMH : celui-ci permet de récupérer automatiquement (par « moissonnage ») les notices produites localement par les structures dans un format simplifié (le Dublin Core).

Page d'accueil de la base interrégionale du patrimoine oral

Accueil Se connecter



BASE inter-régionale Patrimoine oral

Recherche inter-régionale

Fonds documentaire



Actualités

Novembre 2012

Cette banque de données donne accès aux collections d'archives sonores de cinq structures associatives, qui partagent toutes la même démarche de sauvegarde et de valorisation du patrimoine oral.

Vous pouvez écouter plus de 400 heures d'enregistrements inédits et consulter plus de 10.000 notices de documents (archives sonores, vidéos, livres, son édité, ...).

Formulaire de recherche avancée de l'espace Normandie

Accueil Se connecter

BASE inter-régionale Patrimoine oral



Normandie

Recherche

Recherches

- Recherche générale
- Recherche avancée
- Recherche chanson

Menu des Fonds documentaire

- Bourgogne
- Normandie
- Auvergne
- Limousin
- Languedoc-Roussillon
- Massif Central

Ressources

- Aides
- Droits

Recherche avancée

Inscrivez vos critères, combinez (ET - OU - SAUF), limitez à un type de documents

Titre (document, collection, catalogue)	<input type="text"/>
ET Auteur, nom de personne	<input type="text"/>
ET Contenu	<input type="text"/>
ET Type de danse	<input type="text"/>
ET Instrument	<input type="text"/>
ET Lieu, commune, département	<input type="text"/>
ET Genre du document	-- Sélectionnez une valeur --
ET Nature du document	-- Sélectionnez une valeur --
ET N° inventaire	<input type="text"/>
ET N° ID	<input type="text"/>

égale

limiter aux types de documents :

- archives sonores
- archives vidéos
- image
- livre
- manuscrit
- partition

F/ MODELE ECONOMIQUE DU RESEAU DOCUMENTAIRE

1- Principes et objectifs généraux

S'agissant d'un projet d'archivage des sources du patrimoine oral rhônalpin, il est nécessaire de prévoir le fonctionnement du réseau sur **le long terme**, et de se préoccuper de la **pérennité** des actions engagées. Un modèle économique viable dans la durée doit donc être élaboré. S'il est souhaitable et nécessaire que les institutions publiques apportent leur aide au développement d'un tel projet, il est également capital que le financement du réseau ne dépende pas uniquement des subventions publiques. Il est donc indispensable de prévoir des sources d'autofinancement.

2- Financements provenant des institutions publiques

- Subventions de l'État (DRAC Rhône-Alpes) et de la Région Rhône-Alpes
- Appels à projets (Ministère de la culture, BNF...)
- Autres dispositifs de soutien (fonds européens, Contrats Urbains de Cohésion Sociale...)

3- Sources d'autofinancement

- **Cotisations des structures partenaires adhérentes au réseau** (dont le versement permet aux structures de bénéficier de services spécifiques : accès au portail documentaire, utilisation des documents déposés dans la base de données commune, appui méthodologique et technique ...)
- **Prestations aux structures** (inventaire des fonds, documentation, appui méthodologique pour la valorisation, réalisation d'actions de valorisation ...)
- **Formations professionnelles** (au collectage et aux enquêtes de terrain, aux questions juridiques, à l'analyse des documents sonores, à la valorisation des fonds...)

Le 18 février 2013

Réalisation de l'étude : Axel Pfzalgraf

Pour lire l'ensemble de l'étude : peroline.barbet@cmtra.org

Synthèse d'un travail d'étude réalisé par le CMTRA, entre janvier 2012 et mars 2013

CMTRA : 77 rue Magenta

69100 VILLEURBANNE

Tél : 04 78 70 81 75

E-mail : cmtra at cmtra.org

Sites : www.cmtra.org